

Référence courrier :
CODEP-BDX-2021-058134

Monsieur Mohamed Samy RAHMANI
Société Timings31
4 boulevard de Brienne
82200 Moissac

Bordeaux, le 9 décembre 2021

Objet : Contrôle des transports de substance radioactive
Inspection n° INSNP-BDX-2021-0995 du 9 décembre 2021
Transporteur routier - Récépissé de déclaration n° CODEP-DTS-2018-050041 du 16 octobre 2018

Références : Code de l'environnement, notamment son chapitre VI du titre IX du livre V

Monsieur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) en références concernant le contrôle des transports de substances radioactives, une inspection inopinée a eu lieu le 9 décembre 2021 lors du chargement de colis radiopharmaceutiques dans un véhicule de votre société.

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

SYNTHESE DE L'INSPECTION

L'inspection avait pour but de contrôler par sondage l'application de la réglementation relative au transport par route de substances radioactives et à la radioprotection. Cette inspection s'est déroulée sur le site de CURIUM à Pessac lors de l'expédition de colis radiopharmaceutiques de type A (UN2915).

Il ressort de cette inspection que les exigences réglementaires sont respectées concernant :

- la formation et le suivi dosimétrique du conducteur ;
- les documents de bord ;
- le marquage, l'étiquetage et l'arrimage des colis ;
- le placardage du véhicule ;
- les extincteurs et le lot de bord.

Aucun écart à la réglementation n'a été mis en évidence au cours de l'inspection.



A. Demandes d'actions correctives

Néant

B. Demandes d'informations complémentaires

B.1. Audit du commissionnaire de transport

Vous avez signalé aux inspecteurs avoir été audité par le commissionnaire ISOVITAL au cours du mois de novembre 2021.

Demande B1 : L'ASN vous demande de lui transmettre le rapport d'audit réalisé par le commissionnaire.

C. Observations

Néant

* * *

Vous voudrez bien me faire part, **sous deux mois**, des remarques et observations, ainsi que des dispositions que vous prendrez pour remédier aux constatations susmentionnées. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement et conformément à l'article R.596-5 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef du pôle nucléaire de proximité

SIGNE PAR

Jean-François VALLADEAU